

Prescriptions d'utilisation

Revêtements métalliques transparents

1. Principes de base relatifs aux revêtements transparents de laque ou d'huile

Les prescriptions d'utilisation sont remises au client avec l'offre, la confirmation de la commande et le bulletin de livraison.

werk14 garantit l'exécution soignée et professionnelle du revêtement conformément à l'état le plus récent de la technique. Lors de l'application du revêtement, notre peintre respecte les normes et les prescriptions du fabricant de laque. L'épaisseur de couche nécessaire est garantie par l'utilisation d'un appareil de mesure de l'épaisseur de la couche.

La laque transparente ne contient pas de pigments antirouille et n'offre donc qu'une protection limitée contre la rouille.

Les revêtements transparents ne doivent pas être utilisés dans les salles d'eau et à l'extérieur. Dans ces cas, nous recommandons d'utiliser une finition galvanique comme base et/ou une laque couvrante qui procure visuellement un effet métallique et contient des pigments de protection contre la rouille.

2. Remarque sur le stockage et mesures contre la formation de rouille

Le traitement soigneux des parties revêtues est indispensable étant donné qu'il n'est pratiquement pas possible de détecter visuellement les dommages sur la laque. Nous partons du principe que le montage sera effectué avec soin et de manière professionnelle.

Les ferrures doivent être stockées dans un environnement sec. Les fortes fluctuations de température ainsi que les influences météorologiques contribuent à la formation de rouille. C'est pourquoi le stockage à l'extérieur doit être évité. Si les ferrures sont recouvertes avec des feuilles de plastique, etc., il convient de veiller à ce qu'il ne puisse pas se former de condensation.

Pendant toute la durée du montage, il faut veiller à ce que l'humidité relative de l'air ne dépasse pas 60%. Dans le cas contraire, le maître d'ouvrage doit prendre des mesures appropriées pour réduire l'humidité de l'air. La poussière agressive qui se dégage des chantiers doit absolument être évitée, car elle attaque les ferrures et leur revêtement et peut donc favoriser la formation de rouille.

3. Entretien du revêtement des ferrures

Il incombe au maître d'ouvrage de s'occuper de l'entretien et de la maintenance des ferrures. Ceci inclut le graissage régulier des pièces mobiles ainsi que le nettoyage des ferrures. Le nettoyage doit être effectué avec un chiffon légèrement humide. Il faut absolument renoncer à utiliser des détergents agressifs qui attaqueraient le traitement des finitions. **Les processus de vieillissement sont différents en fonction du lieu d'implantation. Le client doit les surveiller dans le cadre de contrôles réguliers ou les faire surveiller par des professionnels.**

4. Responsabilité

Tous les revêtements sont soumis à des processus naturels de vieillissement, d'usure et de dégradation. L'érosion de la couche de laque ne peut pas être évitée sur les pièces mobiles. C'est pourquoi les pièces peuvent être touchées par la corrosion malgré toutes les précautions prises. werk14 ne saurait être tenu pour responsable de la formation de rouille en cas de manipulation non conforme. Dans tous les cas, il est impératif de tenir compte des prescriptions d'utilisation pour les revêtements transparents et le client doit en être informé. D'éventuels travaux dans le cadre de la garantie sont pris en charge pendant le délai habituel de garantie de 2 ans si tant est que les réclamations sont justifiées.